



Guillaume d'Ercuis et son livre de raison

Caroline Bourlet, Elisabeth Lalou

► To cite this version:

Caroline Bourlet, Elisabeth Lalou. Guillaume d'Ercuis et son livre de raison. Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et l'Ile de France, 2014. hal-01652395

HAL Id: hal-01652395

<https://normandie-univ.hal.science/hal-01652395>

Submitted on 30 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Guillaume d'Ercuis et son livre de raison

Caroline Bourlet et Elisabeth Lalou

IRHT - Université de Rouen

Dans le cadre d'un cycle de séminaire consacré aux professionnels de l'écrit à Paris, à leurs méthodes de travail, et à leur relation quotidienne à l'écrit, s'intéresser à Guillaume d'Ercuis fait sens à plusieurs titres : sa carrière de notaire à la chancellerie de Philippe IV le Bel le situe incontestablement parmi ces professionnels et, bien qu'il ne soit pas natif de Paris, l'oblige à résider de longues années à Paris où il acquiert plusieurs maisons, possède quelques relations familiales et tisse des liens de métier et d'amitié, bref devient parisien même s'il ancre sa fortune dans la campagne picarde. Plus encore, la conservation de son « livre de raison »¹, l'un des tout premiers du genre est un élément à ajouter au dossier de la relation à l'écrit des notaires royaux² et nous offre, associé à la conservation d'une partie de son chartrier, le très rare témoignage des usages qu'un notaire royal pouvait faire de l'écrit dans la gestion quotidienne de ses affaires, dans la construction de sa fortune et dans la poursuite de son projet personnel de fonder une chapelle en l'honneur de la Vierge et de saint Louis.

Après avoir présenté Guillaume d'Ercuis, ses origines, sa carrière et sa chapelle, nous présenterons le livre de raison et son contenu puis tenterons de montrer que ce dernier s'inscrit dans une longue série d'écritures, en partie perdues aujourd'hui : chartes destinées à pérenniser le patrimoine constitué au cours de sa vie, documents de gestion, notamment

¹ Paris, Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 2025 [désormais : BSG 2025]. En grande partie édité par de Joseph Petit « *De libro rationis Guillelmi de Erqueto. Thesim facultati litterarum Universitati Parisiensis proponebat Joseph Petit, scholae cartarum olim alumnus* », Paris, 1900, p. 55-127 [désormais : *De libro rationis*]. Outre la publication de la thèse de Joseph Petit déjà signalée, la bibliographie sur ce personnage se résume à deux articles déjà anciens : [comte Henry Coustant d'Yanville], « Guillaume d'Ercuis, précepteur de Philippe le Bel. Son testament, sa famille » dans *Société académique de l'Oise (Beauvais). Mémoires de la Société*, 1862-64, p. 531-563 ; Léopold Delisle, « Guillaume d'Ercuis », dans *l'Histoire littéraire de la France*, t. XXXII, 1898, p. 154-171.

² Sur les notaires, voir Robert-Henri Bautier, « Le personnel de la chancellerie royale sous les derniers capétiens » dans *Prosopographie et genèse de l'État moderne. Actes de la Table ronde organisée par le CNRS et l'ENSJF. Paris 1984*. éd. Fr. Autrand, Paris, 1986 (Collection de l'ENSJF, 30), p. 91-115 et E. Lalou, « La chancellerie royale à la fin du règne de Philippe IV le Bel » dans *Fauvel studies, Allegory, Chronicle, Music and Image in Paris, Bibliothèque nationale de France, Ms français 146 [actes du colloque international Paris, 11-13 juillet 1994]*, éd. Margaret Bent, Andrew Wathley, Clarendon Press, Oxford, 1998, p. 307-320. Le ms fr 146 du roman de Fauvel (vers 1318-1320) associe les notaires Gervais du Bus, Chaillou de Pesscain (en réalité Geoffroy Engelor dit Chalop de Persquen en Bretagne) auteur des interpolations textuelles, dans lesquelles ont été copiées des fragments du *Roman du comte d'Anjou* de Jean Maillard, notaire particulier du roi. Voir sur ce dernier point E. Lalou. « Le roman de Fauvel à la chancellerie royale » dans *BEC*, 1994, t.152, p.503-509.. *Le roman du comte d'Anjou*, éd. Mario Roques, 1931 (CFMA) et Roger Dragonetti, « Qui est l'auteur du comte d'Anjou ? » *Médiévales*, 11, 1986, p.85-98.

comptables, qui font de ce clerc lettré, un homme féru des méthodes de la gestion comptable et financière.

I – Guillaume d'Ercuis, ses origines, sa carrière et sa chapelle.

Guillaume d'Ercuis est né à Ercuis³ de parents non nobles et de fortune assez modeste entre 1255 et 1260⁴. Nous avons conservé son testament établi le 13 juillet 1314. La date exacte de sa mort est inconnue mais se situe entre cette date et le 25 juin 1316⁵. Si l'on ne sait rien de ses premières années de formation, il est certain qu'il fréquenta les écoles puisqu'il fit une longue carrière ecclésiastique parallèlement au service du roi.

Il était entouré d'une famille assez vaste dont il mentionne les membres dans son livre de raison, soit au moment de leur mort soit à l'occasion d'un don à eux fait au moment de leur mariage ou de leur entrée en religion. L'une de ses cousines, Marguerite se marie en 1287⁶. Hersende, sa mère, meurt en 1288⁷. Isabelle du Mesnil, sa sœur, meurt en 1306⁸. Il finance le mariage de plusieurs des filles de cette dernière : une première Marion, fille d'Isabelle du Mesnil, mariée en 1297 et remariée en 1306, à Cauvigny, non loin d'Ercuis⁹ ; Thiphaine, mariée à Paris en 1298 et probablement remariée dans la même ville en 1307¹⁰ ; une seconde Marion mariée, elle aussi à Paris en juin 1310¹¹. Il prend des dispositions testamentaires en faveur de Perette du Mesnil, dernière fille d'Isabelle, non encore mariée en 1314¹², ainsi que d'autres neveux et nièces : Agnès, reçue sœur de la Maison-Dieu de Pontoise en 1289¹³ ;

³ Oise, arr Senlis, c. Neuilly-en-Thelle.

⁴ L. Delisle, *op. cit.*, p. 154. Par un acte de mai 1294, Philippe le Bel autorise Guillaume d'Ercuis, bien qu'il ne soit pas d'origine noble, à posséder plusieurs fiefs acquis antérieurement à cette date et l'autorise à en acquérir d'autres jusqu'à un total de 68 £ parisis de revenu annuel (Arch. nat., S 1542B, doss. 1).

⁵ Date à laquelle Louis, fils aîné du comte de Clermont amortit la donation testamentaire de la chapelle d'Ercuis en faveur de l'abbaye Sainte-Geneviève. Le testament, connu par un vidimus de l'official de Paris du 29 juin 1329 conservé aux Archives nationales, est publié dans [comte Henry Coustant d'Yanville], « Guillaume d'Ercuis », p. 545-563.

⁶ BSG 2025, fol.10 ; *De libro rationis*, p. 75.

⁷ BSG 2025, fol.10v ; *De libro rationis*, p. 76.

⁸ BSG 2025, fol.19 ; *De libro rationis*, p. 99.

⁹ Cauvigny, Oise, arr. Beauvais, cant. Noailles. Marion est dite aussi « Marie de Cauvigny ». BSG 2025, fol.13v, 14, 19v, 20v et 22v ; *De libro rationis*, p. 83-84,86, 99, 102-103. En 1306, à l'occasion de son remariage, elle reçoit 100 £ parisis, un trousseau de 126 £ parisis et 8 arpents de terre.

¹⁰ BSG 2025, fol. 14, 18v, 20, 25 ; *De libro rationis*, p. 85, 97, 101 et 112. Coût du premier mariage de Thiphaine : 312 £ 7 s. 3 ob. parisis. Pour le remariage de sa nièce, Guillaume d'Ercuis ne dépense que 7 £ 4 s. parisis.

¹¹ À l'occasion du mariage de Marion avec Oudin de Poissi, Guillaume paye 236 £ 7 s. 2 d. parisis de monnaie forte et nous donne le détail du banquet : pain, vin, poulaille, poisson de mer, poisson doux, pâtés, pois nouveaux, oies, cerises, poires etc. BSG 2025, fol. 28v-29.

¹² [comte Henry Coustant d'Yanville], « Guillaume d'Ercuis », p. 552.

¹³ BSG 2025, fol.11 et 25 ; *De libro rationis*, p. 77.

Aales, mariée en 1296 et veuve en 1310¹⁴ ; ses neveux Guillaume Parent, reçu chanoine de Saint-Pierre de Laon en 1299 et Thibaut Parent, chanoine de Saint-Jacques de Provins en 1300 auquel Guillaume d'Ercuis offre un bréviaire¹⁵. Il fait aussi des dons a de nombreux filleuls et filleules, tous et toutes dénommés comme lui : Guillot pour les garçons et Guillaume ou Guillemette pour les filles¹⁶.

Il arriva peut-être à la cour avec la famille de Chambly, chambellans du roi¹⁷. Il est natif d'une région qui a fourni beaucoup de clercs ou serviteurs du roi comme la plupart des notaires royaux qui sont originaires du vieux domaine (Picardie, Orléanais, Berry) et de Normandie et qui ont des maisons à Paris¹⁸. Il fut d'abord précepteur de Philippe le Bel comme l'indique son testament : « *rex Philippus quem litterarum scientiam edocuit et instruxit* »¹⁹. Le roi Philippe IV le Bel le qualifie d'ailleurs lui-même de « *dilectus et familiaris* » dans un acte de 1298, à propos de la chapelle fondée par G. d'Ercuis : « *dilecti et familiaris clerici nostri magistri Guillermi de Erqueto, canonici Laudensis, qui, studens reddere se nobiscum a longo convictu per obsequia grate familiaritatis acceptum, notitiam litterarum in nostre juventutis primordio nobis dedit, obtentu* »²⁰. Dès le début du règne de ce roi, il figure dans la liste des notaires royaux : dans les ordonnances de l'hôtel²¹ de 1286 et de 1291, il est indiqué comme notaire allant « avec le roi » et il écrit, collationne ou signe des actes de 1287 à 1303. Il a notamment écrit plusieurs actes dont le commandement appartient au roi en personne et indiqués « *per regem* » sur le repli. Ainsi en mars et avril 1288²², en décembre 1290²³, septembre 1291 et 1292²⁴.

¹⁴ BSG 2025, fol. 22, 24v-25 ; *De libro rationis*, p. 107, 112.

¹⁵ Guillaume Parent est mort en 1306. BSG 2025, fol. 14v, 15v, 19v ; *De libro rationis*, p. 87, 89, 100.

¹⁶ BSG 2025, *passim*

¹⁷ Olivier Canteaut, « Hôtel et gouvernement sous les derniers Capétiens directs », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 168 (2010), p. 373–410.

¹⁸ Robert-Henri Bautier « Le personnel de la chancellerie royale sous les derniers capétiens » dans *Prosopographie et genèse de l'Etat moderne. Actes de la Table ronde organisée par le CNRS et l'ENSJF. Paris 1984*. éd. Fr. Autrand, Paris, 1986 (Collection de l'ENSJF, 30), p. 91-115.

¹⁹ Testament de Guillaume d'Ercuis, [comte Henry Coustant d'Yanville], « Guillaume d'Ercuis... », p. 535.

²⁰ Acte de janvier 1298, Arch. nat. S 1542B, doss. 1.

²¹ Voir le texte de ces ordonnances sur le site Telma www.telma-cn.fr Arch. Nat. JJ 57. Dans l'ordonnance de 1291 : « Guillaume d'Erquoil, Guillaume de Nongent, Jehan le Picart comme clerc de sanc, iront avec le roy et aura chascuns 12 d. de gaiges, 2 provendes d'aveine, 1 valet mengant a court et a gaiges, forge, chandele si comme il est acoustumé ; et quant il seront a Paris, il auront 6 s. pour toutes choses. »

²² 1288, fin mars, Neufchâtel-en-Bray, Don à Huet Rougiau, sceau rouge (Arch. Nat. J 423 n° 24) et 1288, avril, Foucarmont, *per regem* (Arch. Dép. Marne, G 1536).

²³ 1290, décembre, Fontainebleau, *per regem* (Arch. Nat. L 455 n° 15)

²⁴ 1291, septembre, Breteuil, *per regem et ejus consilium* (AD Pas de Calais, A 36, n° 10) ; Guillaume d'Ercuis intervient aussi en janvier 1295, Paris, (AD Marne, H 770) ; octobre 1296, Asnières, *de mandato regis. G. de Erqueto*, trace de sceau rouge (Arch. nat., S 275 n° 1) ; février 1298, Mont-Saint-Quentin, sceau rouge (Arch. nat., S 3680 f°2 = L 912 n° 5) ; 31 mai 1302, Pierrefonds, *de mandato regis. G. de Erqueto* (Arch. nat. KK 945 f° 4v = BnF, nouv. acq. lat 1933 f°4) ; juin 1302, Vincennes, *de mandato regis* (Arch. nat., S 93 n°6) ; février 1303 Paris au Louvre, *de mandato regis* (AD Seine Maritime 8 H 165).

Sur vingt actes reconnus comme écrits par Guillaume d'Ercuis, six portent une mention hors teneur. La présence de cette mention au début du règne est singulière, les mentions de commandement des actes ne s'imposant que tardivement durant le règne de Philippe le Bel²⁵. On peut donc émettre l'hypothèse que Guillaume d'Ercuis a pu être le notaire particulier du roi, comme Jean Maillard le fut par la suite.

Parmi les dix notaires du début du règne de Philippe IV, il faisait partie des plus proches du roi. Il en était suffisamment proche pour en partager l'excommunication au moment du conflit avec Boniface VIII. Il recopia en effet dans son registre les lettres par lesquelles Benoît XI révoqua en 1304 les sentences prononcées par son prédécesseur.

Il fut, en tout cas, très tôt au service de la famille royale. Avant le début du règne, outre le fait qu'il ait été précepteur du futur roi, il aurait été l'aumônier de Philippe III et distribua probablement des aumônes. Son registre indique qu'en 1284, il accompagna le roi en Aragon²⁶.

Son attachement à la famille royale est manifeste si l'on observe les raisons invoquées de fondation de la chapelle d'Ercuis rappelées dans son testament « fondée et construite [...] en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, du bienheureux Louis et de tous les saints, pour la prospérité du culte, pour le salut des âmes du testateur, de ses père et mère défunts Guillaume et Hersende, du roi Philippe qu'il instruisit et forma dans la science des lettres, et de la reine Jeanne de Navarre, du roi Philippe III son père, qui mourut à Perpignan, et de la reine Isabelle d'Aragon, sa mère »²⁷.

Notaire du roi, Guillaume d'Ercuis était aussi titulaire de nombreux bénéfices : il est ainsi chanoine de Laon (1288-1295), de Senlis (1288), de Noyon (1295) et de Reims (1291-1301, 1309)²⁸. Il dispose aussi du prieuré de Sainte Marie de Mello et de l'autelage de la cure de Jonchery-sur-Suippes au diocèse de Reims²⁹. Enfin, il est archidiacre de Thiérache en l'église de Laon (1301-1314). Il est dispensé de résidence en raison du service accompli auprès du roi et pour suivre des cours à l'université de Paris³⁰.

²⁵ Voir E. Lalou, *Itinéraire de Philippe IV le Bel (1285-1314)*, Paris, Académie des inscriptions et belles lettres, 2007 (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres, 37), 2 vol. 382 p et 427 p.

²⁶ BSG, fol. 10 ; *De libro rationis*, p. 74.

²⁷ [comte Henry Coustant d'Yanville], « Guillaume d'Ercuis... », p. 547.

²⁸ Guillaume d'Ercuis obtint une première fois le bénéfice de Reims en janvier 1291, le résigna en 1301, il redevient chanoine de Reims en 1311. (BSG 2025, fol. 2v et 11 ; *De libro rationis*, p. 56 et 77).

²⁹ Mello : Oise, canton Creil ; Jonchery-sur-Suippes, Marne, arr. Châlons-en-Champagne, canton Suippes.

³⁰ BSG 2025, fol. 7 (non publiée par Joseph Petit qui renvoie à Potthast, II, n° 21802) : copie d'une bulle de Martin IV accordant privilège de non résidence aux clercs étudiant la théologie à Paris ou au service du roi.

Cumulant bénéfices, fonctions et faveurs au service du roi, appuyé par de nombreux habitants et par les seigneurs du lieu³¹, Guillaume d'Ercuis acquit par achat, échange ou donation un domaine important à Ercuis, et y construisit un « mestre manoir »³² dans lequel il fit sa « nouvelle entrée » le 14 février 1294. La fête lui couta 70 £³³. Il y fonda aussi une chapelle³⁴ ou plutôt deux chapelles³⁵. La construction de la chapelle du Manoir dite aussi « grant chapelle » lui a coûté 87 £ entre 1293 et 1299³⁶. La construction de la « mestre chapelle » est d'une autre envergure et d'un autre coût. Boniface VIII autorisa Guillaume d'Ercuis à fonder une chapelle le 1er juillet 1295³⁷. En mars 1298, Guillaume d'Ercuis acquit un terrain contigu à l'église et au cimetière. La première pierre en fut posée le 26 septembre 1300 et le coût total de la construction s'est élevé à un peu plus de 1120 £ en comptant la clôture et une croix de pierre, dépense sans commune mesure avec le coût de la première chapelle. La construction du manoir des chapelains qui desserviront la chapelle, d'un mur de terre l'entourant et d'une grange, commencée à la Toussaint 1302 et achevée en 1308 a, quant à elle, coûté 1200 £, portant le coût total de l'ensemble à plus de 3300 £³⁸.

Entre 1284 et 1310, Guillaume d'Ercuis s'était constitué un grand domaine rural à Ercuis et aux alentours. Il avait aussi des biens à Noisy-sur-Oise, Garges, Neuilly en Thelle, Croui-en-Thelle, Préci-sur-Oise et Mello³⁹. Très actif à Ercuis, comme le montre la constitution de ce domaine et les nombreux manoirs qu'il y construisit, Guillaume d'Ercuis était aussi parisien. Il y résida très régulièrement pour les besoins de sa charge auprès du roi comme pour traiter ses affaires personnelles, il y fit de nombreux achats, y entretint des relations d'affaires avec

³¹ La seigneurie d'Ercuis relevait du comté de Clermont, Jean d'Ercuis, écuyer, semble avoir été seigneur principal de la ville mais en partageait les droits avec d'autres seigneurs : Robert de Beaumont sur Oise, écuyer, dit aussi Robert Luissier, son cousin ; Arnoul d'Estrées-Saint-Denis, chevalier, et Jeanne d'Ercuis, sa femme, qui était aussi sœur de Jean ; Robert du Hamel et Roger Coutant, écuyers, etc.

³² Une rubrique du livre de raison est consacrée à la « somme du coust du mestre manoir mestre G. de Erquez clerc le roy de France sanz le bois que li roys donna » Le manoir, a coûté la somme totale de 889 £ 6 s. 6 d. entre 1292 et 1310 (BSG 2025, fol. 23v ; *De libro rationis*, p. 109).

³³ BSG 2025, fol. 24v ; *De libro rationis*, p. 111.

³⁴ Sabine Berger, *L'action éditiltaire et artistique des conseillers du roi de France (1270-1328)*, Thèse, Paris IV, dir. Dany Sandron, 2012, cite seulement Guillaume d'Ercuis mais ne l'a pas inclus dans la liste des conseillers du roi qu'elle étudie.

³⁵ Philippe Le Bel, dans un acte de janvier 1298, mentionne une chapelle fondée « in parrochiali ecclesia de Erqueto, Balvacensis diocesis » (Arch. nat., S 1542B, dossier 1, acte actuellement conservé dans une boîte à part). Le manoir de Guillaume d'Ercuis étant à proximité de l'église paroissiale, faut-il l'identifier avec la chapelle du manoir construite à partir de 1293 ou est-ce une autre chapelle ? Il est difficile de trancher mais ce n'est certainement pas la « mestre chapelle » qui n'est encore à cette date qu'un projet.

³⁶ Il faut y ajouter 20 £ dépensés en 1293 pour le « pavement qui commence du bout du manoir et dure jusques au bout de la grant chapelle ». BSG 2025, fol. 23v et 24v ; *De libro rationis*, p. 109-110 et 111

³⁷ Reg Boniface VIII n° 201.

³⁸ Arch. nat., S 1542B, dossier 1, acte du 2 mars 1298. BSG 2025, fol. 26-v, « Somme de tout le coust de la mestre chapelle dudit G. » et fol. 26v, « Somme du coust du manoir pour les chapelains de la dite chapelle ».

³⁹ Noisy-sur-Oise, Val d'Oise, arr. Montmorency, canton Viarmes ; Garges-lès-Gonesse, Val d'Oise, arr. Montmorency, Neuilly-en-Thelle, Oise, arr. Senlis ; Crouy en Thelle, Oise, arr. Senlis, canton Neuilly-en-Thelle ; Précy-sur-Oise, Oise, arr. Senlis, canton Montataire.

l'élite marchande⁴⁰ et y noua de solides amitiés. C'est notamment le cas de Dame Nicole de Cologne, riche mercière de la rive droite et, surtout, de sa fille Aalis de Cologne dite aussi « Gros-Parmi », à qui il prêta 200 £ pour l'achat d'une maison voisine de la sienne et à qui il fit un conséquent don testamentaire⁴¹. À Paris, Il possédait au moins trois maisons. La première, où il habita jusqu'en 1301, se situait sur la rive gauche, près de Saint-Benoît-le-Bestourné et fut, par la suite, baillée à rente⁴². Cette même année, il acquit rue du Cerf, dans la Cité, un hôtel dit hôtel d'Ercuis ou « d'Erquez », pour le prix de 500 livres parisis⁴³. Cet hôtel situé à proximité du Palais royal devint alors sa résidence parisienne et c'est là qu'il fit son testament en 1314. Il possédait aussi une maison à Sainte Opportune qu'il baillait encore à rente en 1310⁴⁴ et où aurait habité sa nièce Tiphaine jusqu'à sa mort. Guillaume était donc bien implanté dans la capitale, à proximité du pouvoir et du cœur des affaires.

Au total, Guillaume d'Ercuis, avec un revenu tournant autour de 500 à 1000 £ par an dans les années 1303-1312⁴⁵, est un homme riche mais sa fortune reste bien modeste comparée à celle d'un Enguerran de Marigny qui était à la tête d'importants manoirs tels que Touffreville et Mainneville⁴⁶ et qui obtint le titre de baron⁴⁷.

Les archives personnelles et les multiples donations testamentaires de Guillaume d'Ercuis attestent que ses plus grandes fidélités, en Picardie comme à Paris, allaient au monde des clercs. Parmi ses exécuteurs testamentaires se trouvent en bonne place le prieur et le sous-prieur du Val des Écoliers de Paris, monastère qu'il avait élu pour lieu de sépulture. Il avait aussi prévu, le jour de ses funérailles, une cérémonie à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et fit plusieurs dons conséquents à ces deux institutions. Il légua de plus modestes sommes à la

⁴⁰ Parmi les créanciers qui devront être payés par ses exécuteurs testamentaires figurent notamment les héritiers de Pierre Marcel, drapier et bourgeois de Paris, [comte Henry Coustant d'Yanville], « Guillaume d'Ercuis... », p. 546.

⁴¹ BSG 2025, fol. 16v, 17v, 18v, 19, 20, 20v ; *De libro rationis*, p. 92, 95, 98-100, 102. [comte Henry Coustant d'Yanville], « Guillaume d'Ercuis... », p. 556.

⁴² Cette maison fut baillée à rente en 1303 à Pierre Rohes, maçon, et à Luce, sa femme, ces derniers s'en dessaisirent au profit de Pierre Alixandre le danois, clerc en 1306 (BSG 2025, f. 64v)

⁴³ BSG 2025, fol. 16 ; *De libro rationis*, p. 90-91. Cet hôtel fut très endommagé par l'incendie qui se déclara dans la Cité le 26 décembre 1301 et sa remise en état coûta à Guillaume d'Ercuis 364 £ 15 s 11 d. par.

⁴⁴ Le court état des rentes annuelles perçues par Guillaume d'Ercuis à Paris indique que, dans les années 1310, cette maison est tenue par Geneviève la Foaciére, veuve de Guillaume de Saint-Marcel (BSG, f. 64v)

⁴⁵ D'après un bilan sommaire de la balance entre recettes et dépenses entre 1303 et 1312. Ce bilan semble incomplet du début et de la fin. Il se fait plus précis dans les dernières années (1309-1312) et distingue les revenus des bénéfices ecclésiastiques de ceux des terres et domaines ruraux mais il laisse explicitement de côté certains domaines ou bénéfices. Les sommes indiquées dans ce bilan ne sont donc qu'une partie des revenus de Guillaume d'Ercuis. BSG 2025, fol. 8-8v ; *De libro rationis*, p. 70-73.

⁴⁶ Mainneville Eure arr. Les Andelys canton Gisors.- Touffreville Eure arr. Les Andelys canton Lyons-la-Forêt

⁴⁷ Jean Favier, *Un conseiller de Philippe le Bel : Enguerran de Marigny*, Paris, 1963.

fabrique de sa paroisse et à l'Hôtel-Dieu⁴⁸. Surtout, par un acte séparé et passé le même jour, Guillaume d'Ercuis fit donation à l'abbé et au couvent de l'abbaye Sainte-Geneviève-du-Mont de son « grand'œuvre », la chapelle d'Ercuis à charge de la faire desservir par des chanoines de l'abbaye et de veiller à son entretien⁴⁹, pour la dotation et la pérennité de laquelle il avait déployé une grande activité depuis près de 30 ans, notamment par la multiplication des écrits, par leur conservation soigneuse dans son chartrier d'Ercuis. De cette intense activité, témoigne encore aujourd'hui le livre de raison sur lequel nous allons maintenant nous pencher.

II – LE LIVRE DE RAISON DE GUILLAUME D'ERCUIS

Le livre de raison ne porte pas de titre à proprement parler, il est désigné sur les pages de garde comme « livre » au Moyen âge et « livre de biens » par l'abbé Lebeuf au XVII^e siècle. Il fut reconnu comme livre de comptes et « livre de raison » à la fin du XIX^e siècle, par Charles Kohler, auteur du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, au moment précis où l'attention se portait ailleurs sur ce type de « registres domestiques » tenus et transmis à leurs fils et descendants par des particuliers familiarisés avec l'écriture, marchands, juristes, notaires ou apothicaires, afin de garder la mémoire de leurs affaires et de la famille⁵⁰. Bien que Guillaume d'Ercuis ne soit pas un laïc et qu'il n'ait pas eu de descendance, le contenu de son manuscrit a semblé correspondre suffisamment à ce profil pour qu'en 1900

⁴⁸ Testament. [comte Henry Coustant d'Yanville], « Guillaume d'Ercuis... », p. 551 et 556.

⁴⁹ [comte Henry Coustant d'Yanville], « Guillaume d'Ercuis... », p.561. Le testament ne mentionne jamais l'abbaye Sainte-Geneviève. C'est certainement afin d'en garantir le caractère irrévocable, que la donation en pure aumône et son acceptation par l'abbé et le couvent de Sainte Geneviève sont passés par un acte indépendant du testament.

⁵⁰ La bibliographie sur les livres de raison, longtemps vieillie se renouvelle très rapidement depuis les années 2000. Sur les livres de raison au Moyen âge, voir particulièrement l'article pionnier de Jean Tricard, « Les livres de raison français au miroir des livres de familles italiens : pour relancer une enquête », *Revue historique*, 2002/4, p. 993-1011 et aussi, du même, *Renaissance d'un «pauvre pays»*. *Études sur le Limousin du XIV^e au XVI^e siècle*, Tours, CESC, 1998 et *Livres de raison, chroniques, terriers: les passions d'un médiéviste*, PULIM, Limoges, 2007 dans lequel l'article de la revue historique est repris. Christiane Klapisch-Zuber, « L'invention du passé familial à Florence (XIV^e-XV^e siècles) », dans *Temps, mémoire, tradition au Moyen Âge*, actes du XIII^e congrès de la SHMESP, Aix-en-Provence, Publications de l'Université, 1983, p. 95-118 ; eadem, *La maison et le nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990. Sur le temps long, voir Sylvie Mouysset, « De Père en fils : livre de raison et transmission de la mémoire familiale (France du Sud, XV^e-XVIII^e siècles) », dans Nicole Lemaître (sous la dir. de), *Religion et politique dans les sociétés du Midi*, actes du 126^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Toulouse, 2001, Paris, Éditions du CTHS, 2003, p. 139-152 ; Nicole Lemaître, Les « livres de raison en France (fin XIII^e-XIX^e siècles) », *Testo & Senso. Bolletino della ricerca sui libri di famiglia*, n. 7, 2006, p. 1-18 ; Sylvie Mouysset, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV^e-XIX^e siècle)*, Rennes (PUR), 2008 ; *Écritures de familles, écritures de soi (France-Italie, XVI^e-XIX^e siècles)*, Michel Cassan (dir.), Limoges, Pulim, 2011 ; *Entre mémoire et histoire : écriture ordinaire et émergence de l'individu*, 134^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Bordeaux, 2009, sous la direction de Nicole Lemaître et Sylvie Mouysset, Éditions du CTHS, 2011. Collection : Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques [édition électronique].

Joseph Petit le publie – en partie seulement – sous ce nom de *Liber Rationis*. Plus récemment, Olivier Guyotjeannin et Lucie Fossier, se fondant sur le fait que ce manuscrit renfermait aussi quelques chartes et lettres, le renaient dans leur liste de cartulaires de particuliers sous l'épithète de « cartulaire-livre de raison »⁵¹. Ces variations d'appellation sont très certainement le reflet d'une certaine perplexité devant l'objet et son contenu qu'il importe de décrire maintenant.

Le manuscrit se présente sous la forme d'un volume de 78 feuillets de parchemin de médiocre qualité⁵², de 255 x 175 mm, composé de 12 cahiers de composition irrégulière et en partie lacunaires, surtout au début et à la fin de manuscrit. Sa reliure actuelle, sur quatre doubles nerfs avec couverture de peau mégissée teintée en vert, est postérieure à 1473, date de l'acte utilisé en contregarde supérieure⁵³. Il rejoignit, probablement au XVII^e siècle, la Bibliothèque de l'abbaye Sainte-Geneviève où il se trouve encore aujourd'hui⁵⁴. Il était, dans les années 1365-1372, en possession de Jean de Rocquemont, prieur qui y porta diverses mentions dans les espaces laissés vides et qui défendit âprement les droits de justice du prieuré contre les prétentions du seigneur de Grancy⁵⁵. À la fin du XV^e siècle, il fut entre les mains de frère Anceau Langlois⁵⁶. On trouve aussi la signature difficilement datable d'un autre frère, Thomas le Boulleur⁵⁷.

De quand date ce manuscrit et qui tient la plume ? L'ensemble peut être daté de la toute fin de la vie de Guillaume d'Ercuis, vers 1311-1313 très probablement, puisque la plupart des titres

⁵¹ Lucie Fossier et Olivier Guyotjeannin « Cartulaires français laïques : seigneuries et particuliers », dans *Les cartulaires. Actes de la Table ronde organisée par l'Ecole nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS, Paris, 5-7 décembre 1991*, réunis par O. Guyotjeannin, L. Morelle et M. Parisse, Paris, École des chartes, 1993, p. 379-410, particulièrement, p. 392-397 et 407-408.

⁵² La numérotation du volume, f. 1-79, intègre la contregarde supérieure décollée qui ne fait pas partie du corps du volume. Ce dernier commence en fait au fol. 2 actuel.

⁵³ C1 (2/1[t] ; C2 (3/1tt) ; C3 (2/2) ; C4 (1/1) ; C5 (6/6) ; C6 (6/4tt) ; C7 (4/4) ; C8 (4/4) ; C9 (4/4) ; C10 (4/ttt1) ; C11 (6t/2t4) ; C12 (1/1).

⁵⁴ *Catalogue des Manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, par Charles Kohler, t. 1, 1893, p. LXIV. Au dos de ce volume, outre la cote actuelle, se trouve la cote « Lf 25 ». Une addition à la fin de la liste des titres « primordiaux » de la chapelle d'Ercuis dans l'inventaire des titres de l'abbaye dressé en 1713 signale aussi ce manuscrit : « papier journal de Me Guillaume d'Arcuys dans lequel sont les cens deus au prioré de St Louis d'Arcuys » (Arch. nat. LL 1445, p. 119).

⁵⁵ BSG 2025, fol. 77v ; *De libro rationis*, p. 124 et accord en Parlement daté du 3 mars 1369. Arch. nat., X^{1c} 20, n° 8. Il est possible que ce soit le même que l'abbé de Saint-Martin de Nevers du même nom qui, le 29 juillet 1396, donne quittance à *Stephanus de Petra*, abbé de Sainte Geneviève-du-Mont, d'un don de 50 francs d'or à charge de célébrer chaque année de son vivant une messe du Saint Esprit puis après son décès, une messe des morts (Arch. nat. L 881, dossier 9).

⁵⁶ Le manuscrit porte sa signature au premier et au dernier feuillet (BSG 2025, fol. 1 et 79v) ainsi que sur la contregarde inférieure, ce qui indique que ce frère est intervenu après la reliure, donc après 1473.

⁵⁷ BSG 2025, fol. 2.

des bilans comptables donnent Pâques 1310 et 1311 comme *terminus ad quem* et qu'aucune pièce transcrite du temps de Guillaume d'Ercuis n'est postérieure à l'année 1312. Il ne s'agit pas d'un document écrit par une seule personne : Joseph Petit avait identifié plusieurs mains dont les trois principales se reprennent parfois l'une l'autre, selon le schéma suivant qui correspond assez bien aux grandes divisions du texte, comme on le verra plus tard :

folios	main principale	main secondaire	mains médiévales plus tardives
1-9	B	A	E (Jean de Roquemont)
10-36v	A	B	
37-64	B	D (fol. 51-54)	
64v-78	C	C et B	E (Jean de Roquemont)

Par ailleurs, le texte fait toujours référence à Guillaume d'Ercuis à la troisième personne du singulier : « Le dit Guillaume paya », « le dit guillaume fu blessé », « au registre du dit Guillaume », la première personne qui pourrait trahir l'intervention de Guillaume lui-même n'étant jamais employée⁵⁸. Enfin, son livre de raison et son chartrier attestent que Guillaume d'Ercuis aimait à s'entourer de professionnels de l'écrit. En 1290, il embaucha un clerc originaire d'un village voisin d'Ercuis, qui apparaît comme témoin dans un acte de 1291 et procède à des transferts d'argent pour le compte de Guillaume d'Ercuis en 1298. Au moment de la rédaction du livre de raison, il était curé de Crouy-en Thelle et semble avoir abandonné le service de Guillaume d'Ercuis depuis plusieurs années⁵⁹. L'activité d'un autre clerc, Guillaume du Buisson, entré au service de Guillaume d'Ercuis en 1304, est bien plus souvent évoquée dans le livre de raison. Ce clerc était encore à son service en 1309-1310 : il assistait fréquemment aux opérations de paiement des travaux de la maison de Noisy en 1309-1310 et participa comme témoin en juillet 1310 à la restitution du forage et du louage de Noisy par Pierre Fourrel ou Fournel, condamné pour mauvaise gestion à les restituer à Guillaume d'Ercuis⁶⁰. Plus encore, il est possible qu'il s'agisse du notaire du Châtelet du même nom actif entre 1292 et 1296⁶¹ qui collationna un des actes du chartrier de Guillaume d'Ercuis daté du 7 mars 1295, par lequel Guillaume de Hangest, prévôt de Paris, notifiait un échange de rentes entre Guillaume d'Ercuis et Jean fils de maître Jean de Cerens, clerc, sergent et maçon du

⁵⁸ À une curieuse exception près concernant l'aveu de fief fait par Renaud de Doui à Guillaume d'Ercuis qui commence dans un style totalement impersonnel mais prend le style direct en cours de rédaction, Renaud de Doui parlant à la première personne et s'adressant à Guillaume d'Ercuis à la deuxième personne. BSG, 2025, fol. 4v ; *De libro rationis*, p. 63.

⁵⁹ BSG 2025, fol. 11 et 14 ; *De libro rationis*, p. 77 et 85

⁶⁰ BSG 2025, fol. 18, 28, 29v, 30v, 31v, 32 ; *De libro rationis*, p. 95.

⁶¹ Ce notaire semble peu actif puisqu'il n'intervient que dans 6 actes d'après le recensement fait dans le cadre du *Corpus Philippicum*.

roi⁶². Dans cet acte, Guillaume du Buisson agissait au côté d'un autre notaire du Châtelet, Guérin de Montfort, qui travaillait aussi activement aussi pour Guillaume d'Ercuis puisqu'il signa ou collationna la plupart des nombreux vidimus sous le sceau du châtelet de son chartrier et ne se contenta pas de produire des actes du Châtelet : il signe aussi un vidimus confirmatif de Jean d'Ercuis, seigneur dont meuvent les biens échangés dans un acte passé devant le prévôt de Paris⁶³. Il semble donc que Guillaume n'a pas tenu la plume mais qu'il en a laissé le soin à plusieurs de ces professionnels dont il s'entourait. Faute d'éléments de comparaison des écritures, il est toutefois impossible de préciser davantage qui y a participé. En revanche Guillaume est le personnage central de ce document, celui dont le nom revient à toutes les lignes ou presque, celui qui agit, achète, vend, donne, construit, celui qui détient les archives et les livres de gestion, et très certainement « l'auteur/acteur », celui qui en a voulu l'existence et pensé le contenu, la forme et l'organisation, c'est aussi lui qui le tenait, comme il tenait ses archives et son trésor dans son manoir d'Ercuis.

Un manuscrit organisé

Comme de nombreuses éditions de livres de raison de la fin du XIX^e siècle, celle de Joseph Petit n'est que partielle et, plus important, n'indique pas l'organisation du manuscrit ni le contenu des parties non publiées, ce qui a pu accroître l'impression de désordre du manuscrit⁶⁴. Le retour au manuscrit permet d'en préciser, au moins en partie, l'organisation et le contenu (cf. annexe).

Une courte première partie occupe les folios 2 à 9v (Annexe, partie I). L'importance des mutilations qui l'ont affectée, - il est en effet possible que ces feuillets soient les seuls survivants d'un ensemble plus vaste de cahiers -, comme l'absence de titre de chapitre en rendent l'organisation peu lisible. Quoi qu'il en soit de son état actuel, cette partie se distingue des autres par le fait que c'est là que se trouvent la plupart des actes copiés à l'époque de Guillaume d'Ercuis. Au total dix-sept actes presque tous liés à sa carrière ecclésiastique, parfois copiés intégralement⁶⁵, parfois présentés sous forme de modèles dans lesquels les

⁶² Arch. nat. S 1542B, dossier 1.

⁶³ Guérin de Montfort, à la différence de Guillaume du Buisson, fait une longue carrière au Châtelet (1291-1316) et semble un notaire très actif (73 actes identifiés par le *Corpus Philippicum*). G. de Monfort signe ou collationne 26 des 36 actes (pour la plupart des vidimus) délivrés sous le sceau du Châtelet. Le vidimus confirmatif de Jean d'Ercuis est aussi dans le chartrier mais le repli manque (Arch. nat., S1542A, dossier 8).

⁶⁴ Sur la question des éditions faites au XIX^e siècle, voir Nicole LEMAITRE, Les « livres de raison en France (fin XIII^e-XIX^e siècles) », *Testo & Senso. Bolletino della ricerca sui libri di famiglia*, n. 7, 2006, p. 1-18, notamment p. 2.

⁶⁵ telle la copie d'une bulle de Martin IV accordant privilège de non résidence aux clercs étudiant la théologie à Paris et au service du roi (BSG 2025, fol. 7).

noms et les dates ont été supprimés⁶⁶. Entre ces copies d'actes, se trouvent des états, datés ou non, concernant la gestion des biens de Guillaume d'Ercuis. Certains n'occupent que quelques lignes tels un relevé des équivalences entre les mesures de grains de Mello et de Chambly, un état des revenus en grains perçus en 1309 ou des notes sur la répartition coutumière des champarts en divers lieux. D'autres forment de petits dossiers de quelques pages, tel celui qui concerne les biens et droits tenus en fief par Guillaume d'Ercuis ou tenus de lui. C'est à ce dossier que se rattachent les deux seuls actes ne concernant pas sa carrière ecclésiastique : deux lettres de quittance données par deux seigneurs pour le paiement de chevaux dus au titre des fiefs tenus d'eux⁶⁷. Par ailleurs, comme en annonce de la partie proprement comptable du manuscrit, mais ne la précédant pas immédiatement, aux fol. 8-8v, se trouve un état récapitulatif des recettes et dépenses annuelles pour les années 1303-1312. Cet état est rédigé de manière très sommaire jusqu'à l'année 1309 et devient un peu plus détaillé ensuite⁶⁸.

À cette première partie consacrée essentiellement la carrière ecclésiastique de Guillaume d'Ercuis, fait écho le contenu des fol. 35v-36 (Annexe, partie II-3)⁶⁹. Il s'agit en effet de documents totalement liés à la fonction d'archidiacre de Thiérache : une liste des noms des villes et abbayes de cet archidiaconé suivie de trois courts modèles de lettres propres à la fonction d'archidiacre. Les deux premiers sont des formules d'annonce de visites, sans dates et sans nom, dans des établissements religieux selon qu'il sont exemptés (cisterciens et prémontrés) ou pas (paroisses, abbayes bénédictines...). Le troisième est une lettre de procuration, elle aussi sans date, pour l'installation d'un nouvel abbé à l'abbaye Saint-Nicolas de Ribemont⁷⁰.

La deuxième partie du manuscrit (fol. 10-35) est un état des dépenses et, accessoirement, des recettes de Guillaume d'Ercuis entre 1284 et 19 avril 1310, composé d'une même main et constitué de trois chapitres bien distincts qui renvoient les uns aux autres, ou plutôt reprennent la même matière mais la présentent de manière différente : tout d'abord (fol. 10-22v) un état des dépenses organisé chronologiquement dans lequel, outre les sommes engagées pour construire le domaine de la chapelle d'Ercuis, sont recensées les dépenses pour meubler ses

⁶⁶ Tel ce modèle de lettre d'official demandant à un prêtre de célébrer des fiançailles : « *Officialis, etc. tali prebitero, salutem in domino. Placet nobis et volumus quatinus ad domum talem pro fideidationibus celebrandis inter talem et talem, personaliter accedentes, dictas fideidationes ibi, inter eos celebretis, quia istud eis concedimus ex gratia speciali. Datum, etc.* » (BSG 2025, fol. 6v ; *De libro rationis*, p. 69).

⁶⁷ donner les fol. du LdR

⁶⁸ BSG 2025, fol. 8-8v ; *De libro rationis*, p. 70-73. 3 feuillets manquent à la suite de cet état. Le fol. 9 contient de nouveau des copies d'actes comme le feuillet qui le précédait à l'origine puisqu'il s'ouvre sur la fin d'une bulle de Clément V.

⁶⁹ La place de ces documents pourrait s'expliquer par le fait qu'ils sont une addition contemporaine du manuscrit portée sur les feuillets, restés blancs, à la fin de la deuxième partie.

⁷⁰ BSG 2025, fol. 35-36 ; *De libro rationis*, p. 119.

hôtels et maisons ainsi que les libéralités faites à son entourage. Cette énumération est aussi l'occasion de rappeler quelques événements marquants de la vie de Guillaume d'Ercuis ou de portée plus générale. Des 243 item qui composent ce chapitre, outre l'aspect de bilan des dépenses, il se dégage une forme de récit de vie, composée, il est vrai, de morceaux choisis, mais probablement représentative du souvenir que voulait laisser Guillaume d'Ercuis de lui-même. Cet état chronologique est immédiatement suivi (fol. 22v-34) d'un bilan comptable par postes importants de vingt années de construction et de gestion du patrimoine. Toutes les dépenses du chapitre qui le précède ne s'y retrouvent pas, mais plutôt celles qui ont nécessité un lourd investissement en temps ou en argent, comme la construction et l'entretien du manoir d'Ercuis entre 1292 et 1310, la construction de la maître chapelle entre 1297 et 1310, celle du manoir de Garges en 1304-1305 ou encore de la maison de Noisy en 1309-1310. La rubrique de chacun de ces postes, introduite par « Somme du coust de... » indique d'abord le coût global, puis la répartition annuelle et la raison de ces dépenses. Les investissements productifs, telle la construction du moulin à vent ou les acquisitions d'arpents de forêt sont l'objet de rubriques plus complexes comprenant trois éléments « Somme du coût de... », puis « Somme de la value... », et enfin la balance entre le coût et la value introduite, selon qu'elle est positive ou négative, par « Ainsinc seurmonte la value, le coust... » ou « Ainsinc seurmonte le coust, la value... ». La deuxième partie se clôt (fol. 34-35) sur un court chapitre récapitulatif général des dépenses engagées pendant 26 ans (1284-1310) qui reprend la plupart des dépenses signalées dans les deux premiers chapitres de cette partie et les regroupe en 63 rubriques ordonnées : d'abord les dépenses liées à l'achat des biens immobiliers (terres, maisons, dimes), puis les dépenses liées à l'ameublement des maisons, puis les prêts, dons et aumônes à l'exception des dons faits aux nièces. Viennent ensuite les dépenses de construction (manoirs, maisons et chapelles, pavements, murs entourant les jardins, etc.). Les dépenses faites à l'occasion de la prise d'habit ou du mariage des nièces, qui auraient pu trouver place avec les dons et aumônes divers, clôturent la liste comme pour marquer l'importance toute particulière que Guillaume d'Ercuis accorde à sa famille⁷¹. La deuxième partie se présente donc comme un bilan comptable justificatif de ce que Guillaume d'Ercuis possède, de ses terres mais aussi de son réseau social.

La troisième partie, la plus importante en nombre de feuillets (fol. 37-74), regroupe diverses listes et documents liés à l'acquisition d'un patrimoine rural composé, pour l'essentiel, de

⁷¹ Il s'agit ici d'évaluer les dépenses engagées sans se soucier de la plus-value éventuelle des investissements productifs. Le livre de raison ne se risque pas à en donner une somme totale, peut-être parce que certaines sommes sont en monnaie forte et d'autres en monnaie faible. La somme des dons faits à ces nièces s'élève à plus de 1000 livres alors que les dons et aumônes ne dépassent pas 100 livres.

trois domaines d'importance inégale. Le plus vaste est le domaine d'Ercuis constitué autour du village et du terroir de cette ville et de quelques villages alentour, Le Plessis, Le Tillet et Bouconval. Les deux autres sont le domaine de Noisy, acquis en même temps que les terres d'Asnières-sur-Oise et de Beaumont-sur-Oise, et celui de Garges. Cette partie se divise en quatre chapitres. Elle s'ouvre par un état des charges qui pèsent sur les divers biens de Guillaume d'Ercuis (fol. 37-42v) classé par domaine. Elle se poursuit par un état des cens et rentes que lui doivent ses tenanciers (fol. 43-64v). Pour les redevances dues en plusieurs termes, ces états sont classés par terme de paiement en commençant à la saint Rémi, puis par domaine : Ercuis et terroirs proches, Noisy et terroirs associés, Garges et, à la fin, Paris où il ne possède que trois maisons. Pour certaines redevances, telles les rentes des « avenues » et des noix, le rouage ou le forage, payés par les tenanciers de Noisy, le classement se fait par domaine. Après un inventaire, malheureusement partiel, de la cassette de Guillaume d'Ercuis indiquant la valeur de chaque pièce en monnaie de compte (fol. 65-65v), un dernier dossier, incomplet en raison des mutilations qui affectent la fin du manuscrit (fol. 66-77) traite des terres arables en faire valoir direct et du rendement qui en est attendu. Ce dossier est concentré sur le domaine d'Ercuis, les domaines de Garges et de Noisy n'y étant représentés que par une ou deux parcelles. Il s'ouvre (fol. 66-73v) par un état récapitulatif des terres arables en faire valoir direct aux terroirs d'Ercuis et villages alentour, indiquant outre la localisation de chaque parcelle et sa surface, le nom du vendeur, la date d'acquisition et le prix payé, toutes informations qui se trouvent aussi, nous l'avons vu, dans l'état chronologique qui ouvre la deuxième partie du livre de raison. Vient ensuite un état par terroir de la mise en valeur des terres (fol. 74-77) indiquant les terres arables qui ont été semées en blé (32 arpents), en « mars » (24 arpents) et des terres en jachère (44 arpents). Cet état précise les revenus en nature qui en sont attendus pour une année de référence où le terroir de la « vallée d'outre le bois » est semé en blé. Quant aux deux derniers feuillets, très mutilés, ils témoignent comme les premiers feuillets, de l'existence d'autres dossiers aujourd'hui disparus et des heurs et malheurs d'un document qui ne nous est pas parvenu complètement intègre. Cette troisième partie consacrée à la gestion de ses biens, ajoute une dimension au personnage de Guillaume d'Ercuis, celle de bon gestionnaire.

Ce manuscrit complexe n'est pas une production isolée. Il s'inscrit dans un contexte d'écritures auquel il réfère sans cesse, lorsqu'il indique des dépenses liées à l'écrit ou par le signalement des écrits sur lesquels il se fonde, permettant ainsi d'entrevoir une production écrite aujourd'hui en partie perdue.

Le manuscrit d'un clerc lettré, inscrit dans une chaîne d'écritures.

Par sa formation comme par sa carrière, Guillaume d'Ercuis appartient au monde des clercs lettrés. Entre 1295 et 1300, il acquiert des livres pour un montant non négligeable de 87 £ 8 sous parisis. Trois au moins sont des ouvrages religieux, un volume d'épîtres de saint Paul glosés et deux bréviaires, dont le premier est destiné au service la chapelle de Guillaume d'Ercuis et le second a été donné à un neveu devenu chanoine du chapitre Saint-Jacques de Provins⁷². Les autres sont des livres de droit - la Somme de Geoffroi de Trani, les Décrétales et 6 autres « livres de loi » - dont on ne sait s'il s'agit de droit canon ou de droit civil. En 1303, il vend trois livres de droit civil qui pourraient avoir fait partie des six volumes achetés en 1300⁷³. Le fait que seuls des livres de droit soient signalés à côté des livres liturgiques indique un intérêt assumé de Guillaume d'Ercuis pour cette discipline dont la connaissance pouvait l'aider dans sa carrière et dans la constitution de son domaine. Il prend aussi des dispositions testamentaires quant à ses livres, mais son livre de raison fait surtout référence aux écritures produites par, ou pour, lui-même dans le cadre de la constitution et de la gestion de son patrimoine.

Il ne fait guère de doute que Guillaume d'Ercuis a été très attentif à obtenir tous les actes qui permettraient d'assurer la pérennité de l'ensemble de son domaine. Des exemples de paiement de tels actes émaillent le livre de raison et le témoignage de son chartrier ne dit pas autre chose : pour ne prendre qu'un exemple, l'acquisition faite de Robert dit Luissier, seigneur en partie d'Ercuis, de tous ses droits et terres dans ce lieu a donné lieu à neuf actes entre 1291 et 1307. Les trois premiers ont été émis le même jour, le 9 décembre 1291, par trois auteurs différents : le vendeur, Robert Luissier, qui se déclarait bien payé des 150 £ dues par Guillaume d'Ercuis et se dessaisissait des biens entre les mains de Jean d'Ercuis, seigneur principal de la ville ; Robert de Champevines, garde de la prévôté de Beaumont sur Oise, qui précisait les biens et droits cédés à l'acheteur ; Jean d'Ercuis, qui en ratifiait les dispositions et recevait Guillaume d'Ercuis en foi et hommage. En janvier 1294, ces trois actes furent vidimés sous le sceau du Châtelet. Trois autres actes sont directement liés à cette acquisition : en 1291, Foulque, abbé de Saint-Germer dont l'abbaye était titulaire d'un droit de rente de 16 sous sur ces biens, en fait remise à Guillaume d'Ercuis sa vie durant ; puis en octobre 1301, le même abbé en réduit de moitié le montant à percevoir après la mort de Guillaume. Ce dernier

⁷² Le premier, destiné à la chapelle d'Ercuis, est un « grant » bréviaire, dit aussi bréviaire « de grosses lettres », que Guillaume d'Ercuis a fait écrire à Beauvais en 1297-1298. Il a coûté 39 £ parisis. Le deuxième est beaucoup plus modeste et n'a coûté que 6 £ 8 sous par.

⁷³ Les livres vendus sont le Digeste neuf, le Digeste vieux et le « Petit volume ».

acte est vidimé sous le sceau du Châtelet de Paris, en février 1307⁷⁴. La plupart des acquisitions semblent avoir été l'occasion d'une importante moisson d'actes : acte de donation ou vente, actes d'amortissement par le ou les seigneur(s) et le roi, renonciation par les femmes à leurs droits à cause de dot ou douaire et, pour faire bonne mesure, vidimus de l'ensemble des actes.⁷⁵

Guillaume d'Ercuis a été tout aussi attentif à conserver son chartrier. Dans son testament, à propos de la fondation de sa chapelle, il fait d'ailleurs explicitement référence aux lettres, chartes et documents rassemblés dans le but d'en assurer l'existence, toutes archives qu'il conservait soigneusement dans son *depositum* d'Ercuis.

[] *pro dicta capella debite deservienda legavit, donavit, contulit et concessit in perpetuum omnia et singula quecumque contenta in pluribus patentibus litteris, cartis instrumentis et edocumentis super hoc confectis, sigillis regiis, domini comitis Claromontis ac dominorum de Erqueto et aliorum dominorum sigillis suis propriis sigilatis que reservantur in deposito ipsius testatoris, ut dicebat, apud Erquetum [...]*⁷⁶.

Si l'on ne sait pas ce qu'il est advenu du chartrier lié aux domaines de Garges et de Noisy, les actes qui fondaient les droits du prieuré d'Ercuis sur son domaine ont été transmis à l'abbaye Sainte-Geneviève qui, à la révolution, en conservait encore une très grande partie⁷⁷. Ce chartrier se trouve actuellement rassemblé dans les cartons S1542A et 1542B des Archives nationales.

Le livre de raison ne comporte pas de copies des actes qui fondent le patrimoine de Guillaume d'Ercuis, mais ce chartrier n'en est pour autant pas absent. Il cite parfois explicitement telle « lettre ouverte » ou telle « charte », fondant ses droits sur un domaine : « mestre Guillaume de Erquez a en la ville et ou terroir de Garges et es appartenances, du don lo roy pour reson de la forfetur Philippe Trichart de Garges, et de ce a il chartre souz le seel lo roy en cire vert »⁷⁸. Il y renvoie aussi de manière implicite dans deux passages qui rappellent les circonstances des acquisitions immobilières faites par Guillaume d'Ercuis : l'état chronologique des dépenses et l'état récapitulatif des terres arables. C'est en tous cas ce que suggèrent la mémoire précise

⁷⁴ Six de ces actes sont encore conservés dans le chartrier de la chapelle d'Ercuis. Sont perdus l'acte de vente de Robert Luissier, la ratification par Robert d'Ercuis, et le premier acte de Foulque, abbé de Saint Germer.

⁷⁵ Près de la moitié des actes encore conservés sont des vidimus, cf *infra*.

⁷⁶ [comte Henry Coustant d'Yanville], « Guillaume d'Ercuis », p. 547.

⁷⁷ La plupart des actes qui s'y trouvaient lors de l'inventaire des titres de 1713 s'y trouvent toujours. Les actes réunis par Guillaume d'Ercuis sont au nombre de 82 parmi lesquels se trouvent 36 vidimus. Guillaume d'Ercuis semble avoir pris soin de faire vidimer tous les actes de seigneurs particuliers.

⁷⁸ BSG 2025, fol. 40. L'acte n'est pas dans le chartrier actuel, ce qui s'explique par le fait que le domaine de Garges n'est pas rattaché à la Chapelle d'Ercuis mais donné par testament, sa vie durant à Aalis de Cologne, amie et voisine de Guillaume d'Ercuis.

des personnes qui ont vendu ou donné, celle des lieux, des mesures et prix indiqués, et la formulation des dates des acquisitions.

La mention de deux lettres « contenues au registre du dit G » pourrait faire penser à l'existence d'un recueil de chartes, toutefois aucune mention de registre n'accompagne les allusions aux actes fondateurs du domaine et ces deux lettres sont d'une autre espèce. L'une est une quittance donnée par Gérard du Deluge pour le paiement d'un cheval de service dû au titre du fief que Guillaume d'Ercuis tient de lui. Cette quittance, dont l'original n'est pas conservé, est l'un des actes copiés en première partie du livre de raison. Il s'agit donc probablement ici d'une référence interne au manuscrit. La seconde mention concerne une lettre de présentation à la cure de Blesson qui ne se trouve pas dans le manuscrit mais se rattache à la carrière ecclésiastique de Guillaume d'Ercuis comme la plupart des actes copiés dans cette première partie, il est donc possible qu'elle renvoie aussi à un des feuillets aujourd'hui manquants de cette première partie.

Exemples de mentions d'écritures liées à la gestion du patrimoine de G. d'Ercuis

fol.	date	contexte	formulation
10	1310 c.	titre de la 2 ^e partie du manuscrit	« C'est la somme des cous, des rentes, des heritages et des terres guaignables contenues es registres mestre Guillaume de Erquez »
20v	1307, 27 oct.	prêt de 200 l.p. à Aalis de Cologne	« en la monnoie contenue ou registre dud. G. »
22	1310 après Pâques	présentation à la cure de « Blesson » de Jean Alout de Pont-sainte-Mexance, prêtre	« par lettres contenues ou registre dud. G. »
22	1310, 1 ^{er} juin	paiement de 60 l. pour raison de fief (prix d'un cheval)	le diz G. a lettres ouvertes [de Gérard du Deluge, écuyer] contenues ou registre dud. G.
22v	1310, 14 juillet	État du cout du mariage de la seconde Marion	« 238 l. 7 s. 2 d. » de fort monnaie dont les parties sont contenues ou registre dud. G. , rabatu de ce, pour dons fez aud. G et a sa niece, des personnes nommées aud. registre , 13 l. 2 s. 10 d. ; demeure 225 l. 4s. 4 d. 1 double »
23	1290-1308	récapitulatif dépenses pour le moulin d'ercuis	« pour XVIII ans finez et acompliz [...] 286 l. 15 s. 7 d. ob. par. que de bonne monnoie que de flebe par les parties contenues ou registre dud. G. »
23	août 1290 – août 1311	récapitulatif des recettes (values) pour le moulin d'ercuis	« Pour XVIII ans finez et acompliz par les parties contenues ou registre dud. G. : 48 l. 61 s. 8 d. que de fort monnoie que de flebe »,
23v <i>passim</i>	1293 à 1310	coût de la chapelle	« dont les parties sont contenues ou registre et es comptes dud G »
27v	1305	compte de construction du manoir de Noisy	« Somme du coust du grant ange qui est en la grant court, prins en la carriere de Saint Lou et d'ileques amené ou lieu ou il siet, l'an mil CCC et V, seur le compte de la Toussainz ; XI £ par les XIX s. VIII d. de flebe monnoie par les parties contenues oud. registre »

Le livre de raison, à plusieurs occasions, cite des comptes tenus de manière régulière tels les comptes de la Toussaint 1302 et 1305 ou les comptes de la recette de l'année 1312 présentés en trois termes selon les comptes de l'ascension, de la Toussaint et de la chandeleur, sur le même rythme que ceux du comté d'Artois à la même époque. Il renvoie parfois aussi à plusieurs types d'écritures : comptes et registres⁷⁹.

Mais le plus souvent c'est au « registre du dit Guillaume » que le livre de raison se réfère. S'il est aisé de comprendre qu'il s'agit ici d'écrits de gestion, le sens de ce terme semble désigner des réalités assez variées, comme le montre le tableau ci-dessous. Au pluriel, il réfère plutôt à l'ensemble des écritures de gestion. Lorsqu'il est au singulier, il peut désigner une autre partie du livre de raison ou tout type de document de gestion et notamment les pièces comptables intermédiaires qui n'ont pas été conservées, mais il ne semble pas désigner les trois comptes récapitulatifs annuels. Le fait que ce livre de raison soit en mesure de présenter des bilans comptables évaluant la plus-value des biens productifs, atteste d'ailleurs à lui seul l'existence de ces pièces comptables.

Guillaume d'Ercuis semble par ailleurs très attentif aux monnaies reçues et données en paiement. Le livre de raison comporte un inventaire, malheureusement incomplet du début, des monnaies qu'il détient et certaines pièces comptables, comme le compte de construction du manoir de Noisy, indiquent non seulement les noms de ceux qui ont travaillé au chantier et les coûts de matériaux et du travail accompli mais précisent soigneusement où a été effectué le paiement, quelles monnaies ont été utilisées et en présence de qui a été fait le paiement⁸⁰. C'est à l'aune de ce compte que peut prendre sens, dans le cas du prêt à Aalis de Cologne du tableau ci-dessus, la mention « en la monnaie contenue au registre de Guillaume d'Ercuis » : à cette occasion, comme lorsqu'on payait les ouvriers du chantier de Noisy, on a couché par écrit dans une pièce comptable les monnaies utilisées.

Cet homme d'écriture ne laissait rien au hasard, c'était un collecteur compulsif d'actes authentiques et il est tentant d'y voir la marque de sa propre fonction de clerc du roi mais ce n'est pas tout, son livre de raison est la preuve de sa modernité en matière de gestion de ses biens. Il s'agit d'une oeuvre personnelle, ce qui valut à Guillaume d'Ercuis de bénéficier

⁷⁹ BSG 2025, fol. 8v et 23v-24, 26v et 27v ; *De libro rationis*, p. 73 et 110. Le récapitulatif des recettes de 1312 est présenté en 3 temps : *Super compotum Ascensionis Domini*, *Super compotum Omnium Sanctorum* et *Super compotum Candelose*. Les coûts de construction de la chapelle et du puits du manoir, renvoient sans autre précision au registre et aux comptes de Guillaume d'Ercuis.

⁸⁰ BSG 2025, fol. 29-34 et 65-65v. L'inventaire des monnaies a été publié par Joseph Petit, *De libro rationis*, p. 120-121.

d'une notice de Léopold Delisle dans l'*Histoire littéraire de la France*. Dernier avatar d'une chaîne d'écritures, ce livre de raison entrepris au soir de la vie de Guillaume d'Ercuis reprend en partie et réarrange la matière d'écritures antérieures aussi variées que des chartes, des listes de censitaires, des comptabilités ponctuelles ou générales produites dans le cadre de la constitution et de la gestion quotidienne de son domaine. Ce faisant, il met en évidence, dès le début du XIV^e siècle, des pratiques administratives que Béatrice Franckel appelle, dans le cadre des écrits sur le travail, une « chaîne d'écritures »⁸¹. Il place Guillaume d'Ercuis au rang de ces rares hommes, férus de gestion comptable et financière, qui dès cette époque, tel Thierry d'Hirson, appliquaient à leurs propres domaines des méthodes de gestion par l'écrit développées dans le cadre des institutions ecclésiastiques ou princières.

Mais ce n'est pas encore tout, l'exceptionnalité de Guillaume d'Ercuis est d'avoir mis ses qualités et ses écrits au service du projet vers lequel toute son énergie semble avoir tendu à partir de 1292, la construction et la pérennité de la chapelle d'Ercuis, d'en avoir assuré l'autonomie et la pérennité économique. C'est ce qu'il affirme dans son testament, c'est aussi probablement la raison pour laquelle il entreprit la rédaction de son livre de raison. En transmettant ce dernier avec le chartrier à l'abbaye Sainte-Geneviève, il se choisit une famille spirituelle en qui il plaçait l'espoir qu'elle gardera la mémoire de ce don, ce dont elle s'acquitta parfaitement puisque le chartrier et le livre de raison existent encore aujourd'hui et avec eux, sa propre mémoire.

⁸¹ Béatrice Fraenkel, « Enquêter sur les écrits dans l'organisation », dans Anni Borzeix et Béatrice Fraenkel (dir.), *Langage et travail. Communication, cognition, action*, Paris, CNRS Éditions, 2001, p. 231-261, particulièrement p. 241.